

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-44/2022**

Objet : Attribution de subventions aux associations.

L'an deux mil vingt-deux et le cinq octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : GIROT Dominique – GARO Carine – MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle – COMBRISSEON Jean-Luc.

Absents : Néant

Procuration : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine à ANGE Josianne – MANGIONE Sylvie à BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle à VEY-FARCE Cathy – COMBRISSEON Jean-Luc à WOZNIAK Jean-Marie.

Cathy VEY-FARCE a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ♦ Vu la délibération n°24-2022 du 4 mai 2022 portant attribution des subventions aux associations pour l'année 2022,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 € à l'association du Patrimoine pour le remboursement d'un livre concernant le village de Clérieux.
- 119.70 € à l'association APEL pour le remboursement du livre de recettes offert aux nouveaux arrivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant des subventions comme suit :

- 200 € à l'association du Patrimoine pour le remboursement d'un livre concernant le village de Clérieux.
- 119.70 € à l'association APEL pour le remboursement du livre de recettes offert aux nouveaux arrivants.

AUTORISE le Maire à verser ces subventions aux associations concernées et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 7 octobre 2022

Le Maire
Fabrice LARUE

La secrétaire de séance
Cathy VEY-FARCE

